

Faculté de médecine



ONCO3DS Diplôme d'études spécialisées en médecine interne cancérologique



Gestion du programme

MINT Département de médecine interne

Première partie

Responsable académique : Martin Buysschaert

Contact : Secrétariat de médecine interne

Tél. 02764 054

buysschaert@diab.ucl.ac.be

Deuxième partie

Responsable académique : Michel Symann

Contact : Secrétariat de l'Unité d'oncologie

Tél. 027642066

demillecamps@onco.ucl.ac.be

Commissions d'enseignement

Première partie

Président : M. Buysschaert

Membres : L. Delaunois, J.-P. Devogelaer, A. Ferrant, A. Geubel, M. Lambert, Y. Pirson, M. Symann, J.-L. Vanoverschelde

Deuxième partie

Président : M. Symann

Membres : KERGER Joseph, VAN DER WIELEN Anne, DESMEDT Marianne, HUMBLET Yves, MACHIELS Jean-Pascal.

Un représentant des MACCS. Un représentant des MACCS.

Commission de sélection

La Commission de sélection des MACCS est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Conditions d'admission

Première partie

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine interne cancérologique, dans une faculté de médecine belge. Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.
- Pour les porteurs d'un diplôme hors Union européenne, voir le programme de l'attestation de formation spécialisée ou l'attestation de formation spécialisée approfondie.

Deuxième partie

- avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

Demande d'admission

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

Contenu du programme

Cinq années de stages à temps plein effectués dans des services et sous la direction de maîtres de stage agréés par la Commission. Le plan de stage est approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent un minimum de 2000 heures par an et des activités de garde.

Première partie

Trois années à temps plein comprenant :

- Un enseignement théorique : 60 heures en 3 ans.
- Des séminaires : 60 heures en 3 ans.
- Une formation clinique encadrée : 30 heures.

L'enseignement théorique des deux premières années s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (FUS).

Deuxième partie

Deux années à temps plein comprenant :

- Un enseignement théorique : 60 heures en 2 ans
- Des séminaires : 60 heures en 2 ans
- Une formation clinique encadrée : 30 heures en 2 ans.
- Un cours optionnel de 15 heures à choisir dans le programme d'un autre diplôme d'études spécialisées.

Évaluation

Première partie

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage. Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

En application de l'arrêté royal du 16 mars 1999, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Évaluation clinique : deux fois par an, chaque candidat est évalué par le maître de stage sous la direction duquel il a travaillé. Cette évaluation porte sur différents items, elle est établie par écrit. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des Maîtres de stage.

Au terme des 2 ans de formation supérieure en oncologie, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances approfondies en oncologie.

Rédaction d'un **mémoire** (20-25 pages) sur un sujet d'oncologie. Le cahier des charges est disponible au secrétariat de l'Unité d'oncologie.

Après avoir rempli toutes les conditions exigées par la Commission d'enseignement, le candidat pourra recevoir le titre de *diplômé d'études spécialisées en médecine interne cancérologique*.